



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF, AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

Lors de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 2 février 2026, les membres du conseil ont adopté et/ou déposé les règlements / projets de règlements suivants. Le(s) règlement(s) seraient adoptés à une prochaine séance prévue le 2 mars 2026 à 20h:

ADOPTION DU/DES RÈGLEMENT(S) SUIVANT(S) :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 270-25 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2002-02-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-02

DÉPÔT DU/DES PROJET(S) DE RÈGLEMENT(S) SUIVANT(S) :

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 181-98-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

DÉPÔT DE RÈGLEMENT 253-22-2 RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 271-26 CONCERNANT L'ANNEXION DE DEUX PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements et/ou projets de règlements au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture du secrétariat.

Donné à Brébeuf, ce 3 février 2026

Pascal Caron, Directeur général et greffier trésorier